

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

N° CP-2022-6-12-2

Séance du lundi 20 juin 2022

### **FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIAL - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET PROLONGATION D'UNE SUBVENTION FONDS DE SOLIDARITE COMMUNAL - CHANGEMENT D'ATTRIBUTAIRE D'UNE SUBVENTION**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, , CLAUSS Robin, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, LUTENBACHER Annick, MATT Nicolas, MILLION Lara, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, , RUCH Valérie, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc  
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle  
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine  
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile  
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à DILIGENT Danielle  
HAGENBACH Vincent donne procuration à ESCHLIMANN Michèle  
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime  
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine  
JENN Fatima donne procuration à WOLFHUGEL Christiane  
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole  
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara  
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul  
KRIEGER Laurent donne procuration à MATT Nicolas  
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à MATT Nicolas  
MAURER Jean-Philippe donne procuration à VOGT Victor

SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick  
SENE Marc donne procuration à RUCH Valérie  
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine  
STRAUMANN Eric donne procuration à BIHL Pierre  
SUBLON Yves donne procuration à DILIGENT Danielle  
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

**EXCUSES :**

FUCHS Bruno  
MEYER Philippe  
MULLER Lucien  
PFEIFFER Pascale  
TENENBAUM Anne

**ABSENTS :**

ISSELE Christelle  
JEANPERT Chantal  
LEHMANN Marie-Paule  
LORENTZ Michel  
MARTIN Monique  
MULLER-BRONN Laurence  
REYMANN Anne  
SCHILDKNECHT Jean-Luc  
ZELLER Fabienne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-2-1-1 du 28 mars 2022 relative à la politique de l'aménagement, de l'ingénierie et de l'action territorialisée,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2021-3-1-2 du 26 mars 2021 relative à l'adoption du règlement alsacien du Fonds de Solidarité Territoriale,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable des Commissions territoriales concernées,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide l'attribution de subventions d'investissement au titre du fonds de solidarité territorial pour un montant total de 255 625 € telles que détaillées dans le tableau annexe joint au présent rapport ;
- Précise que les subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération. Les imputations correspondantes seront prélevées sur le programme P062 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace et sont détaillées dans le tableau annexe joint au présent rapport ;
- Approuve les termes de la convention financière à conclure avec l'association « Alsace Eco-Services » et autorise le Président à la signer ;
- Décide la prolongation de la validité de la subvention de 6 320 € attribuée à l'association « Musique Espérance » de Munchhouse jusqu'au 30 novembre 2022. Passée cette date la subvention sera déclarée définitivement caduque ;
- Décide de retirer la délibération décision n° CD/2020/053 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 30 novembre 2020 uniquement pour ce qui concerne l'attribution d'une subvention de 100 000 € à la Commune de Rott ;
- Décide l'attribution d'une subvention d'investissement de 100 000 € au Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement de la Région de Riedseltz (SIEARR).

Mme Patricia BOHN et M. Marc MUNCK, en tant que membres du comité syndical de la SM de l'Aérodrome de Mulhouse-Habsheim, ne participent ni au débat ni au vote.

Mme Monique MARTIN, en tant qu'adjointe au Maire de la Commune de Munster, ne participe ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité